



- Aux vues des entretiens que nous avons menés et de l'analyse des documents qui nous ont été communiqués, nous sommes mitigés quant à l'approche qui a été choisie.
- Nous avons relevé certains actes illicites et qui relèvent du civil (ex : Contrat avec le prestataire Coindevel, non inscrit au greffe du tribunal de commerce...).
- Sur le plan de la gestion, les initiatives de négociation avec les parties prenantes au sujet des financements (Département, Région, Etat) nous apparaissent comme une bonne initiative, de même qu'un meilleur suivi et contrôle des prestataires et des dossiers. L'idée de diversification (notamment avec le projet Zeste) nous semble également être judicieuse sur le fond.
- D'un autre côté, un suivi plus rigoureux des dossiers, que cela soit au niveau des demandes de financement, ou de l'avancée des travaux, nous semble indispensable. Cela passera en premier lieu selon nous par une plus grande digitalisation (lors de notre visite dans les locaux de l'association, nous avons été surpris du nombre de dossiers papier entassés dans les couloirs) et par la mise en place d'une comptabilité analytique, dossier par dossier.
- En revanche, si cette approche plus professionnelle correspond parfaitement aux relations institutionnelles et aux prestataires, elle nous semble tout à fait inadaptée vis à des salariés de l'association. En effet, la plupart travaillent en son sein depuis de nombreuses années, et ont leur propre habitude de travail, développées avec l'expérience. La mise en place d'un contrôle de gestion aussi soudaine, venant remettre en cause leurs habitudes a pu froisser les salariés, alors même que le climat social était déjà tendu. Cette démarche nous interroge dans un contexte associatif, mais peut s'expliquer par l'absence d'expérience dans le milieu par Mr SIHOU.
- Bien qu'une professionnalisation soit nécessaire à la poursuite durable de l'activité, SOLIHA Réunion reste une association à taille humaine et ne peut pas fonctionner comme une société (avec un but lucratif). Une relation de confiance vis-à-vis des salariés doit être conservée. Nous comprenons que cet audit interne était nécessaire, cependant nous pensons que l'association aurait dû passer par un auditeur externe afin d'éviter certaines tensions.